



Visas touriste en cours de la procédure du regroupement familial

Par **Reem**, le **11/07/2016** à **20:03**

Bonjour à tous, rnrnpour ceux qui en savent quelques choses, rnpourriez vous me dire si en faisant une demande de visas touristique pour rendre visite à mon mari et passer avec lui quelques jours alors qu'on vient d'entamer une procédure de regroupement familial, je cours aucun risque et que le visas peut être accordé sachant que j'ai une situation professionnelle stable en Tunisie et que je pense avoir un dossier complet pour une demande de visas. rnrnmon seul soucis c'est qu'il me refuse ce visas par crainte que je reste en france alors que c'est pas mon but du tout.rnrnUne autre question, rnrnsi quelqu'un d'autre de ma famille me ferait l'attestation d'hébergement et que je ne parle pas de ma procédure de regroupement familial au consulat en Tunisie (J'indique juste que je suis mariée sur le formulaire), est ce qu'ils peuvent le savoir, est ce qu'il y a un lien entre l'ofii et le consulat en début de la procédure du RF (ça fait 3mois qu'on a déposé le dossier chez l'ofii et ils l'ont déjà validé)?rnrnmerci d'avance pour vos réponses

Par **Reem**, le **12/07/2016** à **13:22**

Pas de réactions!! Ça me décoit :(